

## La CPU apporte « tout son appui » aux Satt ; une convention avec le réseau Satt attendue « avant l'été »

Paris - Publié le mardi 6 février 2018 à 18 h 38 - Actualité n° 112381

La Conférence des présidents d'université veut « consolider ses liens avec le réseau national des Satt », notamment à travers une convention qui « permettra des contacts institutionnels réguliers et des actions conjointes », annonce-t-elle, le 06/02/2018. [Pierre Mutzenhardt](#), président de la commission R&I de la CPU, espère que ce « cadre général de partenariat » sera mis en place « avant l'été », indique-t-il à News Tank, le même jour.

La CPU dit apporter « tout son appui » aux Satt, « accélérateurs d'innovation indispensables aux universités et à leur territoire ». Selon elle, le dispositif « commence à porter ses fruits et à être reconnu par les acteurs de terrain » et « doit non seulement être stabilisé, mais aussi renforcé ».

La publication de cette marque de soutien résulte notamment, selon Pierre Mutzenhardt, de « quelques déclarations qui ont pu surprendre, comme la BPI qui parle de système moyen-âgeux ». Il fait ainsi référence à l'audition de Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance à l'Assemblée nationale, le 31/01/2018, au cours de laquelle il affirmait que « le transfert de technologies (...) est encore, dans beaucoup trop de cas, antique, voire médiéval. (...) Il faut 18 mois, deux ans pour qu'une technologie soit transférée ; c'est un immense gâchis. »

Pour le président de la commission R&I de la CPU, « même si le modèle peut être questionné, les Satt produisent un effet sur l'accélération de la maturation des projets. Cela ne fait que quelques années qu'elles existent et je pense que cela ne se fait pas tout de suite ».

Cette publication est également liée à l'actualité du ministère concernant l'innovation :

- « Nous avons vu avec plaisir que le PIA 3 allait continuer à soutenir les Satt qui fonctionnent », ajoute Pierre Mutzenhardt.
- Frédérique Vidal a lancé la mission campus d'innovation confiée à Jean-Lou Chameau, le 29/01/2018.

« Les Satt sont assez souvent critiquées, parfois à raison. On ne nie pas qu'il peut y avoir des difficultés ponctuelles, mais nous voulions avoir un discours positif sur ce que nous voyons de l'action des Satt dans les écosystèmes. Elles sont un vrai appui pour le transfert de technologies », affirme Pierre Mutzenhardt.

Un rapport de la Cour des comptes sur les dispositifs de valorisation du PIA est attendu dans les semaines à venir.

## Une évolution positive des Satt, à soutenir

Les Satt ont mis « plus de trois ans pour (...) se stabilise[r] », d'après la CPU. Cependant, « malgré une gouvernance complexe à mettre en œuvre, les Satt se sont peu à peu installées dans le paysage de la valorisation française, et en sont devenues des actrices essentielles », affirme-t-elle.

« Les Satt doivent pouvoir continuer à travailler sur toute l'étendue des missions qui leur ont été confiées, et être soutenues dans leur montée en puissance. Cela ne doit pas empêcher d'imaginer de nouveaux dispositifs de maturation pour des zones non couvertes par les Satt. »

Le gouvernement a annoncé deux augmentations de crédits allant dans ce sens, dans deux ave-nants publiés au Journal officiel en décembre 2017 :

- +200 M€ de budget pour les Satt qui fonctionnent bien après échéance du PIA ;
- +30 M€ de budget pour les expérimentations complémentaires aux Satt, soit un total de 33 M€, et extension de la période d'engagement jusqu'en 2025.

Les Satt sont des « accélérateurs d'innovation indispensables aux universités et à leur territoire » et ont « un rôle essentiel à jouer dans le mécanisme de l'amplification et de la simplification du transfert », souligne la CPU.

### Accompagner l'évolution

La CPU souhaite « susciter et (...) accompagner l'évolution » du dispositif, au niveau national, dans les directions suivantes :

- simplification des règles, notamment celles de la structure des CA, « pour accroître la réactivité des Satt et progresser vers un dispositif encore plus agile » ;
- clarification des objectifs initiaux du modèle économique des Satt, « dont tout le monde s'accorde sur son caractère inapproprié » ;
- meilleure prise en compte de la valorisation dans la carrière et le suivi des personnels des établissements de la CPU ;
- intensification des échanges entre personnels des Satt et toutes les unités de recherche des universités, « de façon à accélérer l'acculturation à la valorisation » ;
- hausse du nombre de formations universitaires aux métiers de la valorisation, pour que Satt et entreprises trouvent de compétences « à même de servir de passerelles avec le monde de la recherche ».

D'après Pierre Mutzenhardt, la convention entre la CPU et le réseau Satt aura pour objectif de « donner quelques objectifs en commun et globaux pour que nous allions dans le bon sens et que nous puissions corriger un certain nombre de choses », notamment :

- La PI : Protéger des éléments « à long terme », pas seulement par des brevets, des accords licences et des créations d'entreprises. « Il y a d'autres choses qui méritent d'être protégées et qui donneront une valorisation sur le plus long terme ».
- L'articulation entre les différents acteurs : « Nous essayons de travailler avec le CNRS sur une bonne articulation entre Inserm Transfert, Fist et ce qui peut être fait nationalement et localement. »
- L'évolution de CVT Sud : « Nous soutenons l'idée que les Satt, globalement, ne valorisent pas un certain nombre de résultats qui pourraient l'être dans le Sud, concernant par exemple des problématiques sur l'eau, l'énergie, certains médicaments. Cela pourrait valoir le coup d'avoir un acteur national mettant en contact les Satt et les établissements. »

## Les Satt, « lieu de la mixité »

La CPU définit les Satt comme :

- « le lieu de la mixité dans le domaine de la valorisation » ;
- « un relais indispensable de la coordination entre partenaires publics de recherche » ;
- « une porte d'entrée territoriale unique » pour les acteurs du monde socio-économique ;
- « les nœuds territoriaux essentiels rassemblant tous les partenaires concernés, universités, écoles, organismes de recherche et souvent les collectivités territoriales ».

### Pierre Mutzenhardt



Date de naissance : 05/01/1966

Email : pierre.mutzenhardt@univ-lorraine.fr

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Université de la Grande Région Président	Novembre 2015	Aujourd'hui
Conférence des Présidents d'Université Président de la commission recherche et innovation	Décembre 2014	Aujourd'hui
Université de Lorraine Président	Mai 2012	Aujourd'hui
Université Henri Poincaré Vice-Président du Conseil Scientifique	2008	2011
Université Henri Poincaré Responsable de formation	2005	2008
Antenne de la faculté des Sciences et Techniques à Bar-le-Duc Responsable	2000	2005

Fiche n° 3666, créée le 06/05/14 à 14:32 - MàJ le 02/12/17 à 11:01

## Conférence des Présidents d'Université



La CPU est une association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Général | Gouvernance | Effectifs

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Tutelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.</li> <li>• Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.</li> </ul>

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

## Réseau Satt



- Statut : association regroupant les 14 Satt de France.
- Création : 2014
- Président : Laurent Baly

### • Objectifs :

- Mutualiser davantage les moyens et actions des Satt et afficher une communication commune pour assurer la promotion du dispositif constitué par l'ensemble des Satt.
- Faire comprendre et reconnaître leur métier, leur rôle et leur valeur ajoutée dans la compétitivité française ;
- Les faire reconnaître comme un acteur clé du transfert de technologies en France.

Réseau Satt  
37 rue de Lyon  
75002 Paris - FRANCE



Fiche n° 4092, créée le 11/05/16 à 04:16 - MàJ le 31/05/17 à 10:12

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »